

L'Adresse

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 janvier, de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, le discours du Trône comprend un paragraphe consacré à la culture, au patrimoine et à l'identité canadienne. Ce paragraphe indique que le gouvernement prendra l'initiative de présenter certaines mesures qui contribueront au renforcement de ces valeurs nationales essentielles.

On peut se demander comment un paragraphe aussi modeste peut répondre aux défis que pose un ministère aussi étendu que celui que j'ai l'honneur de diriger. Aussi, quelques mots d'explication sur ce ministère semblent justifiés en ce début de session parlementaire.

La dénomination du ministère du Patrimoine canadien pose d'emblée un problème de définition. Qu'entend-on par «patrimoine canadien»? Et comment peut-on justifier le regroupement au sein d'un même ministère de composantes aussi variées que les communications, la condition féminine, les industries culturelles, les langues officielles et patrimoniales, le multiculturalisme, les parcs et les sites d'intérêt national, le protocole d'État et le sport amateur?

Si l'on redonne au terme de «patrimoine» son acception la plus large, soit l'ensemble des biens mis en commun qui font que chacun de nous se reconnaît en tant qu'individu appartenant à un groupe, voire un pays, on comprend la pertinence d'une telle appellation.

[Traduction]

De nos jours, on ne peut plus limiter le patrimoine à l'héritage du passé. Bien plus qu'une simple collection des traces laissées par l'histoire, le patrimoine d'un pays est d'abord et avant tout la manifestation des liens qui unissent les membres d'une collectivité et de son caractère distinct au sein de l'environnement planétaire. Ce concept est donc intimement lié à la question de l'identité du pays.

Si on adopte cette perspective, il est plus facile de comprendre pourquoi le ministère du Patrimoine canadien chapeaute un si large éventail d'activités.

[Français]

J'y vois en gros trois grands réseaux qui visent un même objectif. Premièrement, la gestion de notre patrimoine naturel et matériel que constituent nos parcs nationaux, nos monuments historiques et nos canaux de nature patrimoniale.

Deuxièmement, la gestion de programmes qui protègent les langues officielles, qui valorisent la condition féminine et les sports amateurs et qui assurent d'autres apports culturels propres à enrichir notre société.

Troisièmement, la gestion du développement culturel au Canada et des moyens de communication dont l'importance est capitale, non seulement pour assurer notre originalité, mais aussi pour servir de puissants instruments de développement économique.

J'aimerais revenir plus en détail sur chacun de ces trois grands réseaux. Notre patrimoine se présente d'abord comme une collection de lieux chargés d'histoire et constituée de 36 parcs nationaux, de 750 sites historiques et neuf canaux répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Il s'agit d'un secteur économique important qui génère des recettes annuelles de plus d'un milliard de dollars et qui emploie environ 30 000 Canadiens.

C'est donc un secteur qui se trouve au cœur de notre industrie touristique et qui fait l'envie de la communauté internationale, car nous sommes à l'avant-garde de ce qu'on pourrait appeler l'écotourisme. Un chiffre témoigne à lui seul de la popularité de ces lieux auprès de la population et des touristes. En 1992, quelque 27 millions de personnes ont visité les parcs et les sites d'intérêt national.

• (1015)

Ceux-ci se trouvent bien sûr associés à la beauté de notre pays dans l'imaginaire collectif. Mais ils bénéficient également de l'intérêt de plus en plus important que les sociétés occidentales accordent à la qualité de l'environnement. Aussi, j'estime qu'ils devront répondre aux principes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

[Traduction]

Il faudra faire des choix et toutes les parties, y compris le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les territoires, devront travailler conjointement à cet égard. Par exemple, nous souhaitons poursuivre notre objectif qui consiste à créer des parcs terrestres et marins dans toutes nos différentes régions écologiques. Nous voulons également augmenter le nombre des lieux historiques qui doivent permettre de témoigner de toutes les facettes de notre histoire.

À cet égard, j'encouragerais la découverte de nouveaux aspects de notre histoire collective, comme ceux qui se rapportent aux femmes et aux autochtones. Mais il ne faut pas oublier les graves restrictions financières qui se présentent à nous.

[Français]

Sans doute, un certain recours à l'autofinancement pourrait ouvrir des perspectives intéressantes, mais il faut éviter les